DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne exclusivement les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'Éducation Nationale.

1. Architecture et principes généraux d'organisation du DIU

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement titulaires d'un master non MEEF, dérogataires de titre de diplôme ou ne devant pas valider un master M2E de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.
Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

1.A Architecture

L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie.
De plus, elle comprend une formation :

- à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- à l'égalité filles-garçons ;
- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ.

Le DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » est une formation universitaire qui assure l'accompagnement des stagiaires dans la prise de fonction par la construction progressive des compétences au service d'une prise en charge immédiate en responsabilité de la/les classes, et d'un développement professionnel en interaction avec l'environnement professionnel. Son organisation, modulaire et flexible, ancrée dans le développement professionnel, assure une adaptation du parcours aux besoins du stagiaire.
La commission académique pour l'adaptation du parcours de formation des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation définit les parcours de formation des stagiaires possédant déjà les conditions universitaires nécessaires à la titularisation. La commission établit des cadres génériques dans lesquels pourront s'intégrer des adaptations singulières.

Le DIU s'organise en trois parcours :

- **Parcours « premier degré » (professeur des écoles)**
  - Conception, mise en œuvre, évaluation de situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire dans le respect du cadre institutionnel et prenant en compte la diversité des élèves
  - Analyse réflexive des situations professionnelles visant l'adaptation des pratiques
  - Conception de projets ou ressources pour l'enseignement et la formation dans des structures du secteur éducatif
  - Implication dans l'équipe éducative, pilotage de l'articulation famille/école/environnement scolaire
  - Conduite de classe, gestion de groupes et organisation d'évènements hors école
  - Participation à la formation des enseignants et personnels d'éducation
  - Médiation scientifique et conduite de projet dans une structure de diffusion ou de médiation scientifique ou tout autre lieu d'éducation en France comme à l'international
  - Contribution à des recherches en éducation et en formation

- **Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)**
  - Conception, mise en œuvre, évaluation de situations d'enseignement-apprentissage en collège et en lycée dans le respect du cadre institutionnel et prenant en compte la diversité des élèves
  - Analyse réflexive des situations professionnelles visant l'adaptation des pratiques
  - Conception de projets ou ressources pour l'enseignement et la formation dans des structures du secteur éducatif

- Implication dans l'équipe éducative au sein de la classe comme au sein de l'établissement, au sein de dans la/les discipline(s) d'enseignement et entre disciplines (projets pédagogiques et interdisciplinaires)
- Pilotage de l'articulation famille/école/environnement scolaire
- Conduite de classe, gestion de groupes et organisation d'évènements hors établissement scolaire
- Participation à la formation des enseignants et personnels d'éducation
- Médiation scientifique et conduite de projet dans une structure de diffusion ou de médiation scientifique ou tout autre lieu d'éducation, en France comme à l'international
- Contribution à des recherches en éducation et en formation

- **Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)**
- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
- - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement
- - Pilotage et participation au fonctionnement d'une équipe éducative
- - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations, etc.)
- - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves

Pour les stagiaires en deuxième année de stage, dans le cadre de la mise en œuvre d'aménagements, le parcours fera l'objet d'une contractualisation entre le stagiaire, le directeur-adjoint formation de l'Inspé, le responsable de formation et l'Inspecteur (A-DASEN 1D pour le 1er degré, disciplinaire pour le 2nd degré) conformément à la prescription établit par la commission académique pour l'adaptation du parcours de formation des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation.

1.B Principes de validation des enseignements

Les maquettes de formation sont conçues selon l'approche par compétences. Chaque parcours du DIU mentionne le profil attendu du diplômé en termes d'attendus (résultats d'apprentissage) formulés en référence aux compétences du métier préparé. Certains des attendus de ces référentiels de formation sont communs aux trois parcours, d'autres sont spécifiques à chacun.

Dans l'approche par compétences, chaque BCC définissant les parcours-type est décliné en attendus de formation, résultats d'apprentissage devant être chacun acquis.
Les BCC sont validés par capitalisation dès lors que l'UE constitutive du BCC est validée.

Le niveau seuil minimal à atteindre pour chaque attendu en fin de formation est le niveau N2 ; chaque parcours-type définit la progressivité dans leur mobilisation avec des paliers-cibles à atteindre. La définition de chaque niveau est présentée :

– Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

– Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

– Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

– Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Cette échelle, prenant appui sur des descripteurs, permet de concevoir un cursus, qui inscrit la construction des compétences dans une progressivité annuelle, autorisant ainsi de prendre en compte au mieux la diversité des profils des formés.

Une UE contribue au développement et à l'acquisition de plusieurs attendus à un niveau-cible donné. Pour valider une UE, tous les attendus évalués dans cette UE doivent être acquis au niveau-cible N2 en fin de DIU.

Les attendus de formation ne sont pas crédités d'ECTS et ne sont pas capitalisables ; seules les UE sont capitalisables : ainsi, dans une situation d'ajournement d'UE, tous les attendus seront de nouveau soumis à évaluation et devront être validés.

Les attendus du DIU, et leurs niveau-cible visés, sont définis en référence au niveau de compétences que doivent maîtriser les professionnels en début de carrière pour l'exercice du métier pour lequel il a été recruté. Ils prennent appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013, J.O. du18-7-2013, MEN, DGESCO A3-3 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066).

Les unités d'enseignement ne sont pas capitalisables.
Aucune compensation n'est possible, ni entre les UE, ni entre les différents attendus.

2. Évaluation et validation du DIU

2.A Validation des UE, niveau d'acquisition et validation des attendus

Les compétences sont développées par palier d'enrichissement, prenant en compte la nature des acquis d'apprentissage, le degré d'autonomie et la prise d'initiative. Chaque attendu se construit selon une progressivité, prenant appui sur des descripteurs, et permettant de concevoir un cursus autorisant la prise en compte au mieux de la diversité des profils des formés.
Une UE peut contribuer au développement et à l'acquisition de plusieurs attendus. Pour valider une UE tous les attendus évalués dans cette UE doivent être validés.
Un même attendu peut être travaillé dans plusieurs UE, mais sa certification se réalise dans des UE identifiées ; **les tableaux en annexe** font apparaître les attendus à certifier dans chaque UE, ainsi que les situations d'évaluation et les productions obligatoires.

Il appartient à chaque stagiaire d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.
Les organisations pédagogiques mises en œuvre se fondent sur le développement des attendus professionnels à atteindre par un professionnel de l'enseignement ou de l'éducation en début de carrière et respectant une progressivité au cours de la formation du DIU.
L'activité des fonctionnaires stagiaires est évaluée à travers la réalisation de travaux qui privilégient la mise en œuvre et l'analyse de situations professionnelles. Ces productions intégratives assurent la mobilisation et l'évaluation concomitante de différents attendus. Les fonctionnaires stagiaires constituent des recueils de situations, dans lesquels ils peuvent partager tous les documents (quel que soit le média utilisé) et toutes traces de leur activité attestant de leur réalisation, de leur exercice professionnel et de leur réflexivité. Chaque recueil permet d'une part

l'évaluation des compétences des fonctionnaires stagiaires à partir des travaux qu'ils partagent avec les enseignants et contribue d'autre part au continuum depuis la formation initiale et continue professionnelle tout au long de la vie.

La validation des attendus peut articuler présentiel, accompagnement personnalisé, formation localisée en milieu scolaire, formation à distance, etc. Les productions privilégient l'ancrage sur les situations professionnelles rencontrées au cours des stages. La validation des attendus repose sur une **évaluation continue intégrale** en situation de formation qui donne lieu à une certification au regard de critères et indicateurs qui permettent de référer l'activité du fonctionnaire stagiaire au niveau attendu, en prenant appui sur les situations intégratives proposées aux fonctionnaires stagiaires.

En cours de formation, l'évaluation formative assure une vision dynamique du développement de la compétence ; en fin d'année, les synthèses proposeront une vision claire pour chaque composante de la formation : validation des attendus si les indicateurs mettent en avant une progression durant l'année.
Les attendus s'évaluant en situation, les stages et autres situations professionnelles sont centraux dans la formation.

Stages et prise en compte et validation de l'expérience en milieu professionnel
Le fonctionnaire-stagiaire inscrit en DIU effectue son alternance en école ou établissement d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation et est placé sur un support à mi-temps en responsabilité.
Les fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte assuré conjointement par un tuteur désigné au sein de la structure d'accueil et un tuteur désigné par l'Inspé. Le tutorat mixte crée les conditions de cette évaluation en assurant l'articulation terrain-formation.
L'expérience en milieu professionnel ancre les productions attendues de l'ensemble des UE du DIU.

2.B Validation du semestre et de l'année

L'obtention du DIU valide le niveau d'acquisition attendu pour un professionnel qui débute dans la carrière.
Le jury intervient en fin d'année. Une commission de régulation doit être constituée et s'être tenue, obligatoirement au moins une fois, au plus tard fin janvier de l'année universitaire.
Les attendus n'étant pas compensables, les UE ne le sont pas non plus. Toutes les UE doivent être validées pour obtenir le DIU.
À l'issue du DIU le fonctionnaire stagiaire dispose de son profil de compétences qu'il peut faire valoir et utiliser pour sa formation ultérieure.

2.C Obligation d'assiduité

Les fonctionnaires stagiaires inscrits dans le DIU sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (conférences, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements et activités à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus.

3. Prise en compte des absences

3.A Absence à une évaluation de contrôle continu

Toute absence doit être justifiée (certificats médicaux notamment) auprès des bureaux de la formation des sites de l'Inspé dans un délai de 5 jours ouvrés. Ce délai court à compter de la date à laquelle l'absence a été constatée.

Liste des absences justifiés sous réserve de présenter un justificatif :

Absence pour maladie	- Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation
Evènement exceptionnel et non prévisible	- Décès d'un membre proche (conjoint, père, mère, grands-parents, enfant, fratrie) - Grève de transport, suppression de train, ... - Intempéries
Convocations officielles	- Permis de conduire, journée d'appel, convocations judiciaires, ...

Les autres motifs d'absences seront appréciés par le responsable de formation.

Une **absence injustifiée** en formation (cours, stage, etc.) et/ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) dans le cadre du contrôle continu intégral (CCI), entraîne le statut défaillant dans l'UE concernée.
Dans le même esprit, des retards importants (plus de 15mn) et/ou répétés (+ de 3 fois) qui amputent la formation sont de nature à obérer la construction des connaissances et compétences attendues au terme de la formation et remettent en cause la qualité de l'assiduité ; ainsi dans les cas avérés faisant l'objet d'un rapport circonstancié de l'enseignant, le jury d'année peut appliquer le statut défaillant à l'UE concernée entraînant la non validation du semestre.

Les absences déclarées comme justifiées en formation (cours, stage, etc.) et/ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) ne doivent cependant pas obérer le suivi et l'évaluation continue de l'étudiant par l'équipe pédagogique.

Dans le cas d'une absence justifiée lors d'une activité d'évaluation, il convient que l'enseignant en charge de l'évaluation se rapproche du responsable de parcours et/ou d'option. Ce dernier doit alors proposer à l'étudiant, en concertation avec l'équipe d'enseignants de l'(des) UE(s) une nouvelle situation d'évaluation, permettant d'identifier le niveau d'acquisition de ou des attendus de l'étudiant.
En revanche, si le nombre d'absences justifiées (au-delà de 20% du temps de formation de l'UE) ne permet pas le suivi et l'évaluation en continu de l'étudiant, tels que prévus dans le plan de formation et les modalités d'évaluation de chaque UE, et si les absences ne peuvent incomber à aucun dispositif d'accompagnement (PPES), un rapport circonstancié du responsable de formation est rédigé et le jury d'année peut appliquer le statut défaillant à un ou plusieurs attendus et ainsi à/aux UE concernée(s) entraînant la non validation de l'année.

Date du Conseil de l'Inspé : 15/06/2026

Signature de la Directrice de l'Inspé : Pascale BRANDT-POMARES



amU Aix Marseille Université | INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation d'Aix-Marseille

ANNEXES :

Situations d'évaluation et les productions obligatoires et attendus certifiés par UE de chaque parcours du DIU

<table>
<tr><th colspan="3">BCC 1-UE 1 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage
Parcours « premier degré » (professeur des écoles)</th></tr>
<tr><td colspan="2">Situation d'évaluation</td><td>Modalités</td></tr>
<tr><td colspan="2">Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes :
- Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ;
- Explicitation et justification des choix opérés
- Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé
- Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles

Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :
- Apprentissage des élèves dans les domaines d'enseignement et/ou d'éducation de la spécialité du stagiaire
- Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves
- Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion)</td><td>- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio

- Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé

- Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer

- Productions individuelles et/ou collective

- Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année)

- En articulation avec le BCC 2 – UE 2</td></tr>
<tr><td colspan="2">Attendus de formation évalués</td><td>Descripteurs d'évaluation</td></tr>
<tr><td>PE 1-1</td><td>S'approprie les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire.</td><td rowspan="2">Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation Les utilise de manière pertinente et autonome</td></tr>
<tr><td>PE 1-2</td><td>Développe des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</td></tr>
<tr><td>PE 1-3</td><td>Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages et mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés</td><td rowspan="4">Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'enseignement-apprentissage en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne
Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome</td></tr>
<tr><td>PE 1-4</td><td>Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation</td></tr>
<tr><td>PE 1-5</td><td>Conçoit et utilise différents types d'évaluation pour (1) mesurer les acquis des élèves (2) déterminer les actions d'accompagnement (3) analyser ses pratiques pour différencier et les adapter aux besoins des élèves</td></tr>
<tr><td>PE 1-6</td><td>Intègre un usage réflexif du numérique dans les pratiques didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves</td></tr>
</table>

~~UE 1~~ BCC 1 – UE 1 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)	
Situation d'évaluation	Modalités
Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes : - Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ; - Explicitation et justification des choix opérés - Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles **Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :** - Apprentissage des élèves dans les domaines d'enseignement et/ou d'éducation de la spécialité du stagiaire - Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves - Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion)	- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé - Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer - Productions individuelles et/ou collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année) - En articulation avec le BCC 2 – UE 2

Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
2D 1-1	S'approprie les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège-lycée	*Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation Les utilise de manière pertinente et autonome*
2D 1-2	Développe des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage	
2D 1-3	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages et mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés	*Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'enseignement-apprentissage en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne* *Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome*
2D 1-4	Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation	
2D 1-5	Conçoit et utilise différents types d'évaluation pour différencier les pratiques pédagogiques et les adapter aux besoins des élèves	
2D 1-6	Intègre un usage réflexif du numérique dans les pratiques didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves	

BCC 1-UE 1 : Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves dans un climat qui contribue au bien-être dans l'établissement, à la sécurité et à la qualité des apprentissages

Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)

Situation d'évaluation	Modalités
Construire un recueil de situations professionnelles d'enseignement ou d'éducation et en proposer des analyses dans les différentes composantes : - Présentation de situations d'enseignement-apprentissage - ou d'éducation – conçues et/ou mise en œuvre ; - Explicitation et justification des choix opérés - Mesure de l'efficacité et des écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles **Les situations prendront en compte les dimensions suivantes :** - Apprentissage des élèves dans les domaines d'éducation en lien avec la spécialité du stagiaire - Développement des compétences transversales des élèves assurant la gestion du groupe classe et les interactions entre élèves - Accessibilité et prise en compte de la diversité des élèves (inclusion)	- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage et les activités de formation à l'Inspé - Repérage, sélection et analyse des traces tout au long de l'année afin de constituer - Productions individuelles et/ou collective - Autopositionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année) - En articulation avec le BCC 2 – UE 2

Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
CPE-1.1	Encadre, organise et anime l'équipe de vie scolaire	*Enrichit et adapte ses ressources internes à la situation. Les utilise de manière pertinente et autonome Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions éducatives et postures en vue de les améliorer de manière autonome*
CPE 1-2	Contribue à la qualité des conditions de vie des élèves dans l'établissement	
CPE 1-3	Veille au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	*Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel*
CPE 1-4	Accompagne individuellement et collectivement les élèves dans leurs apprentissages scolaires et citoyen et participe à la construction des parcours éducatifs.	*Conçoit, met en œuvre et régule des situations d'éducation en utilisant, de manière autonome et pertinente, les outils, moyens et ressources qu'il sélectionne Oriente la recherche d'outils & moyens selon les besoins Les utilise de manière responsable, pertinente et autonome*
CPE 1-5	Traite l'information et communique de manière adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) en mobilisant une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges	
CPE 1-6	Collabore au sein de la communauté éducative	

BCC 2 – UE 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves
Tout parcours

Situations d'évaluation	Modalités
Construire un recueil d'analyses réflexives prenant appui sur l'expérience professionnelle vécue en établissement scolaire / école : - Identification et analyse d'un problème / préoccupation professionnelle / difficulté professionnelle, en prenant appui sur des traces de son activité en classe ou hors la classe - Mise en place de solutions et/ou réponses éprouvées dans la pratique - Présentation et analyse des solutions éprouvées afin d'en mesurer l'efficacité les écarts prévus-réalisé - Mise en perspective avec les exigences / attentes institutionnelles **Les situations prendront en compte les dimensions suivantes (liste non exhaustive) :** - Travail en équipe pédagogique - Projet d'établissement - Conceptions de conditions de pratiques inter-cycle et inter-degré - Co-éducation - Modalités d'apprentissage des élèves - Parcours de l'élève - Communication, gestion des tensions	- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique sous la forme d'un eportfolio - Traces prenant appui sur les activités quotidiennes de stage - Analyses réflexives prenant appui sur • des temps de travail réflexif individuels, • des temps d'échanges en collectifs de stagiaires • des temps de restitution collective - Auto-positionnements du stagiaire en lien avec les attendus mobilisés au sein de l'UE (au moins deux dans l'année) - En articulation avec le BCC 1 – UE 1

Attendus de formation évalués		Descripteurs d'évaluation
2-1	Comprend et prend en compte la diversité des élèves en mobilisant les savoirs et ressources professionnelles sur le développement de l'enfant/adolescent et l'accessibilité pédagogique	*Oriente la recherche d'outils & moyens selon les besoins Les utilise de manière responsable, pertinente et autonome*
2-2	Engage les élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pour la réussite de tous en mobilisant des stratégies et des démarches adaptées	
2-3	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, et contribue au développement d'un climat scolaire serein	*Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel*
2-4	S'engage dans le suivi et l'accompagnement du parcours scolaire de l'élève en participant au travail collectif mis en place dans son établissement et en favorisant la coéducation	*Communique de manière appropriée et explicite avec chacun des interlocuteurs*

<table>
<tr><th colspan="3">BBC 3 – UE 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
Tout parcours</th></tr>
<tr><th colspan="2">Situations d'évaluation</th><th>Modalités</th></tr>
<tr><td colspan="2">Explorer et présenter deux situations vécues au sein de l'établissement/école et dans lesquelles le stagiaire a contribué et/ou s'est investi dans une dynamique d'équipe :
- Présentation des acteurs et de la temporalité
- Identification du cadre, présentation du contexte
- Explicitation des objectifs et des activités
- Justification des choix opérés
- Mise en perspective avec les attentes institutionnelles

Les situations pourront s'appuyer sur les dimensions suivantes :
- Laïcité et valeurs de la République
- Inégalités sociales, lutte contre les discriminations
- Numérique éducatif, éducation aux médias et à l'information
- Projet d'école/d'établissement, actions mises en œuvre
- Travail en équipes, projet d'équipes
- Travail sur les continuums, les réseaux d'établissement
- Réunions et aux formations d'équipes
- Partenariats et intégration dans les actions de l'école/établissement</td><td>- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique

- Traces collectées sur le terrain de stage sous la forme de fiche de suivi ou carnet professionnel

- Analyses prenant appui
• Sur les textes institutionnels,
• Sur les interventions des journées thématiques suivies tout au long de l'année dans le cadre de la formation Inspé

-
- En articulation avec le BCC 4 – UE 4</td></tr>
<tr><th colspan="2">Attendus de formation évalués</th><th>Descripteurs d'évaluation</th></tr>
<tr><td>3-1</td><td>Inscrit son action dans les principes et enjeux du système éducatif, le cadre réglementaire, juridique et éthique du métier</td><td rowspan="2">Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel</td></tr>
<tr><td>3-2</td><td>Transmet les principes et valeurs de la République (égalité, tolérance, refus de toute discrimination) et prend en compte les enjeux de la laïcité dans ses missions</td></tr>
<tr><td>3-3</td><td>Développe et intègre la culture numérique dans sa pratique professionnelle (pratique, réflexion, connaissance) en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques.</td><td rowspan="2">Communique de manière appropriée et explicite avec chacun des interlocuteurs</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
</table>

BBC 4 – UE 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel **Tout parcours**	
Situations d'évaluation	Modalités
Explorer et présenter deux situations vécues au sein de l'établissement/école et dans lesquelles le stagiaire a contribué et/ou s'est investi dans une dynamique d'équipe : - Présentation des acteurs et de la temporalité - Identification du cadre, présentation du contexte - Explicitation des objectifs et des activités - Justification des choix opérés - Mise en perspective avec les attentes institutionnelles **Les situations pourront s'appuyer sur les dimensions suivantes :** - Laïcité et valeurs de la République - Inégalités sociales, lutte contre les discriminations - Numérique éducatif, éducation aux médias et à l'information - Projet d'école/d'établissement, actions mises en œuvre - Travail en équipes, projet d'équipes - Travail sur les continuums, les réseaux d'établissement - Réunions et aux formations d'équipes - Partenariats et intégration dans les actions de l'école/établissement	- Nature des traces : écrite et/ou orale et/ou numérique - Traces collectées sur le terrain de stage sous la forme de fiche de suivi ou carnet professionnel - Analyses prenant appui • Sur les textes institutionnels, • Sur les interventions des journées thématiques suivies tout au long de l'année dans le cadre de la formation Inspé - - En articulation avec le BCC 3 – UE 33

	Attendus de formation évalués	Descripteurs d'évaluation
4-1	S'engage dans une démarche scientifique et réflexive mobilisant les savoirs de la recherche pour analyser sa pratique et en évaluer l'efficacité auprès des élèves et de l'établissement scolaire	*Oriente la recherche d'outils & moyens selon les besoins* *Les utilise de manière responsable, pertinente et autonome* *Applique et fait appliquer le cadre de manière déontologique et intentionnelle, quel que soit le contexte professionnel*
4-2	Identifie et formule ses besoins de formation, et prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens).	*Porte un regard critique, argumenté et constructif sur ses actions et postures en vue de les améliorer de manière autonome*
4-33	Présente son travail et les démarches mobilisées en utilisant les outils et les cadres adaptés.	*Communique de manière appropriée et explicite avec chacun des interlocuteurs*